

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID : 011-211101951-20240207-042024-DE

#### COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04/2024

Date convocation : 02.02.2024

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 9 Présents: 7 Votants: 8

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames: Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs: Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE,

conseillers municipaux.

**Procuration**: Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

<u>Absente excusée</u> : Marie-France LOISEL. <u>Secrétaire de séance</u> : Aude SALVAT-LÔ.

### Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

### À savoir:

- Chapitre 20: 10 558,50 euros (<25% x 42 234,00 €)

- Chapitre 21: 246 476,82 euros (<25% x 985 907,28 €)

## Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

202:2836 € 21318:1368 € 2152:1900 € 21838:2000 € 2188:1250 € 21848:1450 €

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

> Le Maire, Cédric LEMOINE.

